



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 4 694 334 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET D'UN ENTREPÔT D'ABRASIFS

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 31 août 2026, a adopté par voie de sa résolution 2026-08-195 le règlement numéro 218 décrétant d'une dépense et d'un emprunt de 4 694 334 \$ pour la construction d'un garage municipal et d'un entrepôt d'abrasifs.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dix-neuvième jour d'octobre 2026.

Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

